



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 113640

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir des zones franches urbaines (ZFU). Initié en 1997, ce dispositif permet d'octroyer des aides (exonération de charges patronales, impôts sur les bénéfices) durant huit à quatorze ans, aux entreprises de moins de 50 salariés qui s'installent dans les quartiers, à condition qu'elles y embauchent le tiers de leur personnel. Les élus des cent ZFU souhaitent une prorogation du dispositif, au-delà du 31 décembre prochain, date de son extinction. L'efficacité du dispositif a fait ses preuves en termes de redynamisation des territoires concernés tant par le nombre d'entreprises et d'emplois créés que par la revalorisation professionnelle et sociale des publics ciblés. Au 1er janvier 2009, les 93 ZFU métropolitaines comptaient 55 478 entreprises contre 44 910 trois ans plus tôt. Fin 2008, 299 595 personnes y travaillaient, dont 76 416 embauchées depuis 2004. La disparition des ZFU risque d'avoir des conséquences graves car, sans socle économique fort, il ne peut y avoir de politique sociale réussie. Il importe dans le contexte économique difficile que nous connaissons de donner aux entrepreneurs et à tous les partenaires impliqués dans les ZFU une meilleure visibilité sur le long terme. C'est à cette seule condition qu'ils pourront déployer les projets et renforcer le maillage économique et social dans ces zones déshéritées. Initié par la FNAE-ZUS, le collectif de défense des droits ZFU demande depuis un certain temps la mise en place d'un groupe de travail en prévision de la sortie du dispositif en décembre 2011. Il lui demande de lui préciser ses intentions quant à la reconduction des droits en zones franches urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113640

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7519

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)